



**Collège Olympe de Gougues**  
**36 rue du vivier**  
**91 750 Champcueil**  
**tél: 01 64 99 21 40**

**Présentation de la**  
**SECTION SPORTIVE ESCALADE**  
**COLLEGE OLYMPE DE GOUGES**

## LES OBJECTIFS

La Section Sportive Scolaire (SSS) escalade permet à certains collégiens du collège Olympe de Gouges qui souhaitent découvrir ce sport ou le pratiquent déjà, d'accéder à des performances sportives de niveau départemental voire régional, ou le cas échéant d'aborder le haut niveau de pratique sportive tout en suivant leur scolarité dans de bonnes conditions et avec toutes les chances de succès dans leurs études et aux examens. Cette structure s'adresse aux élèves en 6ème, 5ème, 4ème et 3ème. Ces élèves auront 2h d'entraînement supplémentaires en escalade intégrées dans leur emploi du temps. Cette section fonctionnant en partenariat avec le club d'escalade de la ville, l'adhésion au club est conseillée. L'inscription à l'association sportive du collège est souhaitable tout comme la participation aux compétitions prévues par le calendrier.

## LE RECRUTEMENT

**Il se fait sur dossier et sur tests physiques. Le dossier doit comporter les pièces énumérées sur la fiche de candidature figurant dans les annexes.**

Les dossiers et les résultats aux tests physiques seront examinés par une commission d'admission interne au collège (comprenant le chef d'établissement, le responsable de la section sportive). Cette commission aura lieu à la fin du mois de mai. A l'issue de la commission, les élèves et parents d'élèves seront avertis des résultats. Tout dossier incomplet ne sera pas traité. Un petit entretien oral complémentaire pourra éventuellement être demandé.

La sélection des élèves pour ces classes se fera en tenant compte de plusieurs points :

**1.** La qualité des résultats scolaires ne sera pas une priorité absolue bien qu'elle puisse être un critère de sélection pour départager deux élèves proches. Un niveau minimum sera toutefois exigé.

Il est conseillé de prendre en compte la charge qu'implique l'inscription à cette section (emploi du temps avec 2h de cours en supplément).

**2.** Les qualités physiques et sportives : des tests physiques de sélection seront mis en place. Pour les élèves déjà licenciés en club ou à l'association sportive, il pourra être tenu compte des résultats obtenus au cours de l'année lors des différentes compétitions.

**3.** La motivation pour l'activité : le goût pour la pratique est un préalable indispensable. L'élève qui entre en section sportive doit aimer non seulement les activités sportives mais doit avoir aussi le goût de l'effort physique en général.

**4.** On attend des candidats des qualités d'écoute, de concentration, de communication avec l'adulte, la capacité à gérer son stress, à rebondir et aller de l'avant en cas d'échec ou de difficulté passagère.

## **LA SCOLARITE**

Les élèves sont regroupés dans une même classe selon leur niveau (6, 5, 4 et 3ème), ils peuvent choisir leurs langues vivantes. **Les élèves qui feront l'option escalade ne pourront pas choisir l'option latin à partir de la 5<sup>ème</sup>.** L'emploi du temps des classes qui les accueillent sont aménagés afin de permettre le mieux possible de respecter le rythme de l'élève.

Le programme scolaire sera normalement assuré. Les horaires officiels d'EPS seront maintenus.

La responsabilité de la section est confiée pour l'année 2019/2020 à M. Rodrigues, professeur d'EPS au collège.

## **LE SUIVI SCOLAIRE**

Une attention toute particulière sera portée à l'évolution des résultats scolaires de l'élève. En tant qu'élève du collège les élèves de la SSS peuvent bénéficier de toutes les solutions pédagogiques proposées. Priorité sera donnée au scolaire sur le sportif. L'élève sera bien sûr informé de toutes ces dispositions et signera un « contrat » dans lequel seront indiqués ses droits et ses devoirs. Un suivi individuel sera fait régulièrement en concertation avec le professeur principal de la classe.

## **LES ENTRAÎNEMENTS**

Les horaires d'entraînements sont inclus dans l'emploi du temps des élèves et sont assurés par Mr Rodrigues. Les entraînements de l'association sportive se déroulent le mercredi après-midi. Ils sont assurés par M. Rodrigues et ponctuellement par des intervenants spécialisés et se passent soit à la halle des sports de Champcueil, soit en extérieur en blocs sur le site de Beauvais. Plusieurs sorties à d'autres endroits sont également prévues.

Les élèves sont engagés dans toutes les compétitions UNSS (le mercredi après-midi), du niveau interdistricts au niveau national.

## **L'EQUIPEMENT**

Une tenue d'EPS classique sera requise ainsi qu'une paire de chaussons d'escalade.

## **LE SUIVI MEDICAL**

Pour tous les élèves, il sera demandé un certificat de non contre indication à la pratique de l'escalade en section sportive escalade ainsi qu'une fiche médicale (fournie dans ce dossier).

renseignée par un médecin habilité du sport (liste dans le secteur non exhaustive).

Ces documents devront être transmis au collège au moment de l'inscription en classe de sixième le vendredi 14 juin 2019 et au plus tard le jour de la rentrée. **Le certificat datant de moins de trois mois au jour de la rentrée scolaire devra être réalisé par un médecin habilité** (médecin titulaire du CES de médecine du sport ou de la capacité en médecine et biologie du sport ou du diplôme d'étude spécialisée complémentaire de médecine du sport). En cas de difficulté financière, une aide peut être demandé au fonds social du collège.

Ce certificat devra être renouvelé à chaque rentrée scolaire durant toute la scolarité.

## **PROCEDURE DE CANDIDATURE A LA SECTION SPORTIVE SCOLAIRE**

Le dossier de candidature devra être rempli et adressé au collège Olympe de Gougès  
36 rue du Vivier 91750 Champcueil

**pour le 13 mai 2019**

**Les tests de sélection des élèves auront lieu mercredi 22 mai 2019 à 14h**

ATTENTION : toute absence le jour des tests de sélection entraînera l'annulation de la candidature.



Collège Olympe de Gouges

SECTION SPORTIVE ESCALADE

36 rue du vivier  
91 750 Champcueil  
tél: 01 64 99 21 40

### DOSSIER DE CANDIDATURE 2019-2020

A retourner au collège complet au plus tard le 13 mai 2019

Je soussigné(e).....

Adresse.....

Téléphone.....

Père – Mère – Tuteur de l'élève : .....né(e) le :.....

Actuellement en classe de : .....

Adresse de l'établissement actuel : .....

Sollicite l'inscription de mon fils/ma fille sur la liste des candidats à la section sportive pour l'année 2019/2020 en classe de sixième.

Documents à fournir en vue de la constitution du dossier :

- Une lettre de motivation rédigée sur la fiche du dossier (ci-joint).
- Une photocopie du dernier bulletin scolaire.
- La fiche d'inscription aux tests de sélection complétée et signée.
- **Rappel : à remettre à partir du 14 juin et au plus tard le jour de la rentrée scolaire** : un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'escalade en section sportive et la fiche de renseignement fournie.

Fait à.....

Le.....

Signature de l'élève

Nom et signature du représentant légal





Collège Olympe de Gouges

**SECTION SPORTIVE ESCALADE**

36 rue du vivier  
91 750 Champcueil  
tél: 01 64 99 21 40

### **Inscription aux tests de sélection**

Je soussigné(e) : .....représentant légal

Autorise mon enfant .....

A participer aux tests sportifs d'entrée de la section sportive escalade ouverte au Collège Olympe de Gouges qui auront lieu

**MERCREDI 22 MAI 2019**

**A 14h à la halle des sports de Champcueil**

Je certifie par ailleurs que mon enfant ci-dessus nommé est bien assuré contre les accidents pouvant intervenir au cours de la pratique sportive conformément à la réglementation en vigueur.

Je déclare dégager les enseignants d'EPS du collège O de Gouges de toute responsabilité dans les accidents qui pourraient le concerner ou survenir de son fait lors des tests d'entrée en SSS escalade.

Mon enfant restera sous ma responsabilité durant les tests.

A .....

Le.....

**Signature du représentant légal**



Collège Olympe de Gouges

SECTION SPORTIVE ESCALADE

36 rue du vivier -91 750 Champcueil

tél: 01 64 99 21 40

**ENGAGEMENT AU RESPECT DU REGLEMENT  
DE LA SECTION SPORTIVE ESCALADE DU COLLEGE OLYMPE DE GOUGES**

**Première inscription en 2019/2020**

*Document à rapporter lors de l'inscription du vendredi 14 juin 2019 pour les futurs sixièmes (si la candidature de l'élève est retenue) avec le dossier de réinscription pour les élèves déjà inscrits au collège.*

Faire partie de la section sportive engage à :

-Participer aux cours d'EPS, aux séances d'escalade intégrées à l'emploi du temps et si possible à celles de l'association sportive escalade du collège: entraînement, compétition, formation jeunes officiels (inscription complémentaire en début d'année scolaire)

-Respecter le règlement intérieur du collège, être assidu et discipliné en classe

-Travailler afin d'atteindre ses ambitions scolaires. Fournir le travail scolaire nécessaire à sa réussite.

-S'investir à chaque séance pour progresser et atteindre les objectifs d'autonomie et de performance dans l'activité

-Respecter l'adversaire, ses partenaires, les juges et soi-même.

-Avoir sa tenue de sport à chaque séance: survêtement(ou short), tee-shirt, chaussons et tenue de rechange.

-Donner une image positive de la section, de l'escalade et du sport en général à l'intérieur comme à l'extérieur du collège.

-De présenter chaque année scolaire un certificat de non contre indication à la pratique de l'escalade en section sportive scolaire.

L'élève a sa place réservé pour 4 ans. Cependant le maintien dans la section sera réétudié avec le jeune et sa famille en entretien avec le professeur responsable à la fin de la 6<sup>ème</sup> et de la 5<sup>ème</sup> en fonction de la motivation sportive de l'élève.

Nom et Prénom de l'élève : .....

Fait à .....

Le .....

Signatures des parents

Signature de l'élève